

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
4 juin 2026
Date d'affichage de l'avis
4 juin 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
N° d'ordre
D_2026_6_4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit juin, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles CAMY.

Etaient présents : MMM. G. CAMY, S. TASTET, B. LORRY, R. CARDY, M.-C. LALANNE, A.-C. LE PENVEN, C. GUILLARD, C. ANTRAYGUES, D. GRABE-BIDAU, M. CLAVE, P.-H. NAU-HENDEL, V. LABORDE, C. DESPRE, V. LAMY.

Ont donné pouvoir : P. ESPINASSEAU à G. CAMY.

Etait absent : P. ESPINASSEAU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : M.-C. LALANNE.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de la Commune d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Gilles CAMY